

Vos questions / nos réponses

Convocation pour usage de stupéfiant

Par [User404](#) Postée le 25/01/2026 07:27

Bonjour, il y a quelque jour je me suis fait contrôlé par la police dans la rue avec contrôle et fouille de mon sac . N'ayant rien à me reprocher j'ai effectué le contrôle sans soucis , malheureusement un pochon avec moins de 2g (deux petite tête) a été retrouvée dans mon sac , j'explique alors que ce n'est pas le mien n'ayant rien acheter ni consommer ce soir la , que celui ci avait du peut être rester ou être mis dans mon sac par mégarde depuis une dernière soirée où je m'étais rendu ou mon sac été poser sur une table en sachant que j'utilise toujours le même sac pour aller en soirée comme c'est un vieux sac en cas d'oubli ou de vol .. mais que moi même je pouvais pas leur dire exactement qu'est ce que ce pochon faisait là .. il mon expliquer que malheureusement même si je n'avais pas consommer et que ce n'était pas à moi le faite que ce soit en ma possession je ferait l'objet d'une amende Bref n'ayant pas vérifier le contenu de mon sac et n'ayant pas utiliser depuis cette dernière fête je n'ai pas vu le pochon j'avais juste mis ce que je vais besoin pour ce soir la et suis sorti On m'a donc donner une amende forfaitaire de 200€ (150 si je payer dans les plus brève délais) et fait signer électroniquement puis mon remis le soir même une convocation au poste de police pour usage de stupéfiant pour 10 jour plus tard Pouvez vous m'aider sur ce qu'il ce passera ensuite pour moi , que vont-ils me demander , que va t'il se passer lors de la convocation, à quoi sert la convocation si l'amende a déjà été notifiée , quel sanctions ou risque j'encours en sachant que j'ai mon permis, que vais je devoir dire ou faire , cette incident va t il être noter sur mon casier , quel en sera la suite en sachant que je n'ai pas d'antécédent ni de casier et que c'est la première fois qu'on me contrôle et trouve quelque chose , toute information nécessaire serait le bienvenue . Merci

Mise en ligne le 27/01/2026

Bonjour,

Nous comprenons bien vos inquiétudes concernant cette situation et nous vous confirmons les réponses qui vous ont déjà été apportées par notre modérateur.

Si celles-ci ne suffisent pas, nous vous encourageons à vous rapprocher d'une permanence juridique de votre ville, comme la Maison de la Justice et du Droit (MJD) ou les Points Justice. Les professionnels reçoivent gratuitement et seront en mesure de vous répondre au plus près de vos besoins.

En attendant, si vous souhaitez évoquer une consommation problématique, nos écoutants sont disponibles au 0800 23 13 13 (appel anonyme et gratuit) 7j/7 de 8h à 2h. Également par tchat via notre site internet de 14h à minuit du lundi au vendredi et de 14h à 20h le week-end.

Avec tous nos encouragements.

Bien à vous
